

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier-adjoint, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Baptiste le 7 avril 2026 à 19 h 30 au 3090, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Les demandeurs souhaitent réaliser une opération cadastrale sur les lots 6 515 791 et 6 515 789, avec pour but l'identification cadastrale afin d'obtenir une garantie hypothécaire auprès d'un créancier et pour se faire :

- déroger à l'article 4.21 du Règlement de lotissement 752-09, puisque la ligne latérale du lot projeté 6 723 703 n'est pas perpendiculaire à la ligne de rue ni parallèle aux lignes du cadastre originaire;

L'opération cadastrale n'a pas pour but la séparation du terrain, les lots créés demeureront à l'intérieur d'un même terrain.

Identification du site concerné : lots 6 515 791 et 6 515 789

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce vingt-cinquième jour de mars deux mille vingt-six.

Le greffier-adjoint,

Xavier Fontaine

